

## FICHE CONSEIL : MAITRISE DES MYIASES A WOHLFAHRTIA CHEZ LES BOVINS

## LA MALADIE

Maladie due aux **larves carnassières** de la mouche *Wohlfahrtia magnifica*.  
Ces larves sont pondues et déposées directement sur l'animal : vulve, nombril des veaux, plaies de bouclage ou d'écornage...  
Les larves sont tassées les unes contre les autres et **s'enfoncent profondément dans les tissus**.



Wohlfahrtia magnifica

## PREVENTION SANITAIRE

Compte tenu de la localisation des lésions, il est conseillé:

- De **désinfecter le nombril quotidiennement les 3 premiers jours** (au besoin garder le veau à l'intérieur la première semaine pendant la période à risque). Si les animaux sont en pâture : effectuer un **traitement anti mouche** par un répulsif naturel (Oxylis®) pulvérisé **autour du nombril et sur la vulve**.
- **A l'écornage, garder les veaux à l'intérieur 24h**. En cas d'impossibilité, appliquer une **pommade cicatrisante grasse** sur la plaie et **pulvériser une solution insectifuge ou insecticide** sur l'encolure et le garrot.

## PREVENTION MEDICALE

Elle vise à diminuer la pression d'infestation en limitant la prolifération des mouches et des myiases.

## QUAND ?

La lutte contre les mouches doit :

- débuter tôt dans la saison de pâturage de façon à diminuer la pression d'infestation,
- se maintenir pendant toute la période à risque, soit **de la mise à l'herbe à mi-octobre**.

Toutefois, le risque sur les bovins étant maximal pour les vêlages d'août et septembre, l'utilisation d'insecticides sur les adultes peut se limiter à cette période (en l'absence d'autres problèmes liés aux mouches tels que la kératoconjunctivite)

## COMMENT ?

Il faut utiliser des **traitements insecticides ou répulsifs sur les mouches et/ou actifs sur les myiases**, de façon **répétée**, renouvelés à la fin de leur efficacité, pour maintenir une protection en continu.

Il est conseillé **d'alterner les familles de molécules et les techniques** pour limiter l'apparition de résistances des mouches.

*Exemple : utiliser un insecticide à la mise à l'herbe puis un répulsif de début juin à fin juillet*

## AVEC QUOI ?

Différents produits présentent une indication sur la lutte contre les mouches sur les bovins (voir tableau au verso) .

Dans tous les cas, il est indispensable de **respecter les consignes d'utilisation des produits**, notamment : )

Précautions pour l'utilisateur :

- Port de gants, d'un masque,
- Utilisation par pulvérisation dans un espace aéré.

Précautions pour les animaux :

- respect des doses,
- respect des précautions d'emploi en fonction du stade de gestation,
- respect des délais d'attente.

Précautions pour l'environnement : traitement loin des cours d'eau

**En fonction de la conduite d'élevage, chaque exploitation a des besoins particuliers, votre vétérinaire pourra vous aider à déterminer le protocole le plus adapté à votre situation.**

## TRAITEMENT

Les **antiparasitaires externes**, habituellement indiqués sur les myiases (Sebacil®), sont **efficaces aux doses normales d'emploi, à condition d'entrer en contact avec les larves**. En effet compte tenu de leur disposition dans les lésions, seules les larves du dessus sont touchées par le produit.

Pour une bonne efficacité du traitement, il faut donc :

- Effectuer un **curetage rapide du plus gros des asticots** pour améliorer la pénétration du produit
- Envoyer la **dose de produit préconisée** par le protocole d'emploi, dans la lésion **avec de la pression** (seringue).

Le lendemain,

- **Vérifier la disparition de tous les asticots morts** au fond des blessures et cavités creusées. Si nécessaire, **extraire manuellement, à la pince, les asticots morts** pour éviter les surinfections (avec rentrée conseillée des animaux)
- **Appliquer des produits antiseptiques et cicatrisants** (bombes, pommades etc...)

Il est possible d'utiliser des produits alternatifs à effet répulsif et/ou cicatrisant : Huile de Cade® ou OXYLIS®.



Myiases de l'espace interdigité (cliché E. AR-NAUD — Pôle Santé Animale Alliance)

## Liste des antiparasitaires externes disponibles sur le marché

	Nom	Molécule	AMM	Délais d'attente	Durée rémanence annoncée	MYIASES	MOUCHES
ANTIPARASITAIRES EXTERNES	SEBACIL® 50 % Solution	Phoxime	Traitement des myiases, de la gale et des infestations par les tiques, les poux et les mélophages	dav : 40 j dal : interdit	2 à 8 sem	+	
	SPOTINOR®	Deltaméthrine	Traitement et prévention des infestations poux suceurs et broyeurs, mouches piqueuses et lécheuses	dav : 17 j dal : 0 j			+
	BUTOX 50/000®	Deltaméthrine	Prévention et traitement des infestations par Mouches, tiques, poux, mélophages et gales	dav : 28 j dal : 24h			+
	BUTOX 7.5 PO®	Deltaméthrine	Prévention et traitement des infestations par les parasites externes suivants : mouches, poux	dav : 18 j dal : 0 j	8 à 10 sem		+
	DELTANIL® 10 MG/ML	Deltaméthrine	Traitement et prévention des infestations poux suceurs et broyeurs, mouches piqueuses et lécheuses	dav : 17 j dal : 0 j			+
	ACADREX®	Fenvalérate	Traitement des gales, des infestations contre les tiques et lutte contre les mouches	dav : 28 j dal : 7 j	3 à 4 sem		+
	VERSATRINE®	Deltaméthrine	Prévention et traitement des infestations par les parasites externes suivants : mouches, poux	dav : 18 j dal : 0 j	4 à 6 sem		+
	FLECTRON®	Cyperméthrine	Traitement et prévention des infestations par les parasites externes suivants : mouches	dav : 0 j dal : 0 j	4 mois		+
REPULSIFS	OXYLIS®	PMD	Application en spray sur les bovins pour les mouches/tiques ou en pulvérisation sur les murs dans les stabulations : mouches, poux, gale				+